

DC
N°170/2024

AUTORISATION DE VOIRIE

valant permission de voirie (travaux) et portant sur une restriction de circulation

Bénéficiaire :

**BREIZH AMENAGEMENT
COZODE
29410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Tél : 06.38.59.02.14**

Le Maire de la commune de PLOUGASNOU

Vu l'arrêté n°166-2024 en date du 20/09/2024,

Considérant la demande en date du 01/10/24 de l'entreprise **BREIZH AMENAGEMENT** pour permettre la fin des travaux, il y a lieu de proroger l'arrêté temporaire précité au-delà de la date initialement prévue.

ARRETE

ARTICLE 1 : Prorogation

Les dispositions de l'arrêté n°166-2024 en date du 20/09/2024, valant permission de voirie (travaux) et portant sur une restriction de circulation, prévues jusqu'au 07/10/2024, sont prorogées jusqu'au 18/10/2024.

ARTICLE 2 : Exécution

Madame Le Maire de PLOUGASNOU, M. le Directeur Général des Services, M. Le Commandant de Communauté de brigade de gendarmerie de Plourin-Lès-Morlaix et M. le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PLOUGASNOU, le 02.10.2024

Le Maire
Nathalie BERNARD


M. LE RUZ Hervé
Par délégation
L'Adjoint au Maire

URBANISME - TRAVAUX



Diffusion :

- Breizh Aménagement
- Brigade de gendarmerie de Plourin-Lès-Morlaix
- CODIS 29